

[FRANCE INFO] Pass sanitaire en entreprise : "On n'a pas les réponses à toutes les questions qu'on a posées", assure la CFDT

Pour Catherine Pinchaut, la secrétaire nationale de la CFDT chargée de la santé, l'obligation du pass sanitaire en entreprise est toujours en discussion, le temps de résoudre des questionnements sur la fréquence des contrôles ou les conséquences pour les employés non-vaccinés.

"C'était une discussion plutôt ouverte", assure la secrétaire nationale de la CFDT chargée de la santé Catherine Pinchaut ce lundi sur franceinfo, après une visioconférence avec la ministre du Travail Elisabeth Borne au sujet de la proposition de rendre [obligatoire le pass sanitaire en entreprise](#). "On n'a pas forcément les réponses à toutes les questions qu'on a posées. A ce stade-là, c'est pour nous encore du stade de la réflexion", ajoute-t-elle.

franceinfo : La ministre du Travail était-elle ouverte à la discussion ou avez-vous eu le sentiment que sa décision était déjà prise ?

Ce qu'on a compris, c'est que la décision n'était pas encore prise. (...) L'intention du gouvernement était de faire un tour de piste pour recueillir à la fois notre point de vue sur le principe et sur l'opérationnalité de la mise en place d'un tel [pass sanitaire](#) si demain il devait voir le jour. On a senti que c'était une discussion plutôt ouverte, comme ça a d'ailleurs toujours été le cas quand on a eu ce genre de point de situation sanitaire qui arrive très régulièrement depuis le début de la crise.

On a tous fait part de nos questionnements, de nos interrogations sur la potentielle mise en place de ce pass sanitaire en entreprise. On a échangé sur tout un tas de questions d'opérationnalité, sur le principe même de la mise en place éventuelle de ce pass sanitaire.

Catherine Pinchaut, secrétaire générale de la CFDT

On doit d'ailleurs envoyer l'ensemble de nos questionnements. On n'a pas forcément les réponses à toutes les questions qu'on a posées. A ce stade-là, c'est pour nous encore du stade de la réflexion.

Que pensez-vous, vous, de l'idée de rendre le pass sanitaire obligatoire en entreprise ?

Il faut bien trouver les voies et les moyens pour continuer une activité économique sans reconfiner ni passer à du 100% télétravail. Au départ, on n'était pas favorable au pass sanitaire tel qu'il est présenté parce qu'il y a beaucoup d'interrogations qui n'ont pas encore trouvé de réponse. Ça complexifie beaucoup la situation parce que vous auriez un pass vaccinal pour avoir accès au restaurant, au musée, à tout ce qui est espace culturel et puis un deuxième pass sanitaire pour le lieu de travail. Après il y a la question du moment auquel on contrôle ce pass sanitaire selon le statut qui peut être différent des salariés, entre ceux qui sont vaccinés, ceux qui ne le sont pas, ceux qui ne peuvent pas l'être, etc, et donc comment tout ça se met en place. Est-ce que vous êtes [contrôlés tous les jours](#) ? Est-ce que vous être contrôlés toutes les 48 heures ? Si vous êtes juste intervenant en entreprise, comment ça se passe ? Si vous êtes un [salarié nomade](#), comment ça se passe ? Sur la mise en place de ce pass sanitaire, il y a beaucoup de questions d'opérationnalité, et il y a aussi la question, si vous devez mettre en place des tests, de qui paie les tests.

La ministre vous a-t-elle dit, par exemple, ce que les employeurs devraient faire de leurs salariés sans pass sanitaire ?

C'est une question que l'on a posée ce matin. Un salarié qui ne serait pas vacciné, devrait faire des tests régulièrement, toutes les 48 heures, pour pouvoir intégrer le lieu de travail. Mais est-ce qu'il peut être mis en télétravail, si télétravail il peut y avoir ? Est-ce que son employeur peut le refuser, sachant que le télétravail doit faire l'objet d'un double volontariat de l'employeur et du salarié ? S'il doit avoir son schéma vaccinal, ça doit prendre quatre semaines pour avoir un schéma

vaccinal complet pour quelqu'un qui ne serait pas vacciné, donc qu'est-ce qu'il se passe pendant ce temps-là ? Il peut y avoir des situations très hétérogènes entre ceux qui peuvent avoir accès au télétravail et ceux qui n'y ont pas accès. C'est pour ça d'ailleurs qu'à la CFDT on a de nouveau mis en avant le télétravail en disant que c'était une mesure supplémentaire qui devait potentiellement pouvoir être renforcée en particulier en début d'année, selon la situation sanitaire qui sera celle que l'on aura après les fêtes.

franceinfo

Radio France



Liens utiles

[Pass sanitaire en entreprise : "On n'a pas les réponses à toutes les questions ...](#)